

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024	
DÉPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Vote du CA 2023			
DÉLIBÉRATION N° 2024-023		Le dix-huit mars de l'année deux mille vingt-quatre à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.	
En exercice :	38	Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.	
Titulaires présents :	27		
Excusés :	2		
Absents :	3		
Pouvoirs :	6		
Nombre de votants :	33		

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN	POUV	Claudette FAIVRE-BAZIN
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE	POUV	Éric PETITJEAN	Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Gérard GROSJEAN	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	E		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE	POUV	Daniel TONNA
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES	A		Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : **970 226.24 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		917 184.55
Opérations de l'exercice	252 760.42	305 802.11
Totaux	252 760.42	1 222 986.66
Résultat de clôture		970 226.24

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	38 650.00	24 748.98
012 Charges de personnel	42 100.00	41 874.00
65 Autres charges gestion courante	20 752.49	9 809.29
66 Charges financières	56 000.00	31 705.60
042 Opérations d'ordre entre section	150 000.00	144 622.55

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	344 815.45	272 608.11
77 Produits exceptionnels	0.00	847.00
042 Opérations d'ordre entre section	33 000.00	32 347.00

Section d'investissement

laissant apparaître un déficit d'investissement de : **34 288.19 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		4 019.22
Opérations de l'exercice	175 518.74	168 105.82
Etat des restes à réaliser	30 894.49	
Totaux	206 413.23	172 125.04
Résultat de clôture	34 288.19	

Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
16 Emprunts et dettes assimilées	157 000.00	142 931.74
23 Immobilisations en cours	2 077 502.49	240.00
040 Opérations d'ordre entre sections	33 000.00	32 347.00

Principaux chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
106 Réserves	23 483.27	23 483.27
040 Opérations d'ordre entre section	150 000.00	144 622.55

Proposition

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Assainissement et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

- Fait à Luxeuil-Les-Bains, les jours, mois et an que dessus.
- Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à la Sous-préfecture de LURE.

Le Président

Jacques DESHAYES